



Lettre de mon village

PRIGNAC ET MARCAMP

AVRIL 2017

Site Internet:
www.prignacmarcamps.fr

Mail : prignac-marcamps@orange.fr

Contact : lettremonvillage@orange.fr

SOMMAIRE

P 1 Election Présidentielle : 2ème tour
Commémoration du 8 mai 1945
Election Présidentielle :
résultat 1er tour

P 2 Réunion du Conseil Municipal

P 3 Réunion du Conseil Municipal : suite

P 4 Fête du judo

P 5 Incinération déchets verts
Risque incendie route / mégots de
cigarettes
Zéro phytosanitaire

P 6 Salon du livres
Gardon Marcampois : vide grenier
Gardon Marcampois : manifestations

P 7 Repas des Aînés

P 8 Tennis Club
Inscriptions Ecole Maternelle

Annexe : Repas de la chasse



ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

2ème Tour

Dimanche 7 mai 2017

Bureau de vote : Salle des Fêtes

Ouverture du bureau de vote : 8 H 00

Clôture du scrutin : 19 H 00

Se munir de sa carte d'électeur et/ou d'une pièce d'identité

VOTER EST UN DROIT ET UN DEVOIR CIVIQUE



Le Maire et le Conseil Municipal
vous prient de bien vouloir honorer
de votre présence



**La cérémonie de la commémoration du
72ème anniversaire de la Victoire de 1945**

**En présence des associations d'Anciens Combattants,
Résistants, Déportés et de la population**

Lundi 08 mai 2017

◆ 11 h 30 Monuments aux Morts de Marcamps

◆ 11 h 45 Monuments aux Morts de Prignac

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur se tiendra à la mairie

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE RÉSULTAT 1er tour du 23 avril 2017 à PRIGNAC ET MARCAMP

INSCRITS	1017	CANDIDATS	VOIX	%
VOTANTS	841	M. DUPONT-AIGNAN Nicolas	50	6,09 %
EXPRIMES	821	Mme LE PEN Marine	187	22,78 %
ABSTENTIONS	176	M. MACRON Emmanuel	189	23,02 %
BLANCS	3	M. HAMON Benoît	53	6,46 %
NULS	17	Mme ARTAUD Nathalie	5	0,61 %
		M. POUTOU Philippe	30	3,65 %
Participation	82,69 %	M. CHEMINADE Jacques	0	0,00 %
Exprimés	97,62 %	M. LASSALLE Jean	19	2,31 %
Abstentions	17,31 %	M. MELENCHON Jean-Luc	190	23,14 %
Blancs	0,36 %	M. ASSELINEAU François	5	0,61 %
Nuls	2,02 %	M. FILLON François	93	11,33 %



CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 24 mars 2017

L'an deux mille dix sept le 24 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Prignac et Marcamps, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Michel GAILLARD, Maire.

PRESENTS : M. GAILLARD, Mme BOUCHET, Mme ANDRIEU, M. GATARD, Mme LEVREAUD, M. MONTEIL, Mme GOGUERY, Mme LALANDE, M. FORTIN, M. VEYSSIERE, M. GRANCHERE

Date de la Convocation: 20/03/2017

Secrétaire de séance : Mme GOGUERY

ORDRE DU JOUR :

- PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)
- Achat matériel
- La poste
- Abreuvoir et lavoir
- Rapport des commissions
- Questions diverses

OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE

Approbation des deux derniers comptes rendus du conseil municipal.

PLUI – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Mme BOUCHET demande aux conseillers s'ils ont des questions suite aux documents reçus.

Mme LEVREAUD demande combien de temps faut-il pour préparer un PLUI.

Mme BOUCHET répond que la durée est d'au moins 3 ans. Il sera obligatoire en 2021.

Mme LEVREAUD signale que l'on a déjà payé pour le PLU qui est récent. Il aurait été souhaitable que les communes puissent travailler sur le PLUI et que rien ne presse puisqu'il sera effectif en 2021.

Mme ANDRIEU dit qu'elle n'est pas pour et que si nous le votions, Prignac et Marcamps n'en garderait pas la totale maîtrise. La Communauté de Communes du Cubzaguais pourrait modifier certains points.

M. GATARD pense que cela est rapide et ne laisse pas le temps d'étudier le dossier pour le voter. M. MONTEIL et M. VEYSSIERE sont du même avis.

M. FORTIN, M. GRANCHERE et Mme LALANDE signalent que l'on ne pouvait pas le travailler puisqu'il avait déjà été voté par la CCC.

Résultat du vote : 8 voix contre le PLUI et 3 voix pour.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dite loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération. Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi, pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, *soit le 27 Mars 2017, sauf dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population (minorité de blocage), s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité ».*

Il en résulte que le transfert à la communauté de communes de la compétence en matière de PLU interviendrait le 27 mars 2017, sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Il précise qu'actuellement, il existe une grande diversité de documents d'urbanisme sur l'ensemble des communes de la 4C (P.L.U, P.O.S, Carte Communale..), dont certains sont en cours de révision. Quelques communes n'ont encore mis en place aucun document.

Devant cette disparité de documents d'urbanisme et compte-tenu de leur révision, modification ou transformation en cours pour certains d'entre eux.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre qui porte l'extension du périmètre de la communauté de communes du Cubzaguais, aux communes de MOMBRIER, TEUILLAC, BOURG, TAURIAC, SAINT TROJAN, PUGNAC, LANSAC et PRIGNAC ET MARCAMPES à compter du 01^{er} janvier 2017. Nous considérons que la communauté de communes n'a pas pu mettre en œuvre une étude prospective et approfondie pour la prise de cette nouvelle compétence au terme du 1^{er} trimestre 2017. Nous souhaitons l'aide des services de l'état concernés pour faire une étude des 16 communes pour une population de 32 857 habitants. concernés et d'engager une étude sur l'ensemble des 18 communes.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Considérant la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2016,
- Considérant l'intérêt qu'il y a, à étudier correctement la prise en charge de cette nouvelle compétence au niveau intercommunal,
- Considérant que dans cet intervalle, il est important que chaque commune puisse conserver sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et autres documents applicables sur les territoires communaux et vu l'article 136 de la



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Suite

loi n° 2014- 366 du 24 mars 2014,

Décide, à la majorité des membres présents, de s'opposer au transfert de la compétence P.L.U.I à la Communauté de Communes du Cubzaguais par 8 voix pour et 3 abstentions.

ACHAT DE MATERIEL

Mme ANDRIEU informe le conseil municipal qu'elle reporte ce point étant donné qu'elle n'a pas reçu tous les éléments nécessaires. Mme LALANDE demande de quel matériel s'agit-il ? Mme ANDRIEU lui répond qu'il s'agit de l'acquisition de 200 chaises et 60 plateaux pour la salle des fêtes et panneaux électoraux.

LA POSTE

Monsieur le Maire et Mme BOUCHET informent le Conseil Municipal qu'ils ont été approchés par la mairie de TAURIAC en présence de la Directrice de la Poste. Mme SAEZ, Maire de Tauriac explique qu'elle emploie une personne à temps plein (35 heures). Elle signale que c'est trop au vu de la très faible fréquentation des usagers - que cela ne justifie pas 35 heures de présence. M. FORTIN demande sur quel statut cette personne est employée. Le Maire lui répond qu'elle est employée par la Mairie de TAURIAC.

Mme SAEZ propose de partager le temps de son employée avec PRIGNAC ET MARCAMP, soit deux mi-temps entre les deux communes sur les deux agences. Tauriac facturerait le temps passé à PRIGNAC ET MARCAMP. Monsieur FORTIN demande que va devenir la personne employée actuellement ?

Le Maire signale que l'employée de PRIGNAC ET MARCAMP est liée par contrat renouvelable spécifique à la POSTE.

Cela ne changerait rien quant à l'indemnité de la poste. Elle sera la même qu'actuellement pour chaque commune. Nous vous informons de cette demande qui mérite réflexion de la part du conseil. Votre avis vous sera demandé afin de donner une réponse à TAURIAC.

ABREUVOIR -LAVOIR

Suite à la demande de M. FORTIN, le maire signale qu'un deuxième devis plus complet a été demandé à l'entreprise SOULARD.

- Entreprise BARBOTEAU – abreuvoir-lavoir 51 518.50 € TTC

- Entreprise SOULARD- abreuvoir-lavoir 37 441.32 € TTC

Il y a une différence de 14 077.18 € TTC

La commission choisie le devis de l'entreprise SOULARD pour la somme de 37 441.32 € TTC

Vote : 9 pour, 2 absents (Mme LALANDE et Mme ANDRIEU)

Mme BOUCHET signale que le Conseil Départemental alloue une subvention par rapport au prorata. Le coût s'élève à 37 441.32 € TTC – TVA 20% que la commune récupère en partie 15 %

Dons de la fondation.

Participation de l'association du patrimoine 1 000 €

RAPPORT DES COMMISSIONS

- M. GATARD présente le devis de l'entreprise de plâtrerie M. DUCUING concernant la mise aux normes de la pièce de stockage de la scène. Considérant que le plafond sous la scène déduction faite de cet élément, le devis s'élève à 33 880.66 € TTC

Le maire passe au vote. Accord du conseil municipal.

Le maire précise que suite aux travaux, le matériel pourra être stocké dans cette pièce. A l'heure actuelle, il est entreposé à l'église ST MICHEL. Cela évitera la manutention des équipements de l'église à la salle des fêtes tous les jeudis.

- M. GATARD informe qu'un devis a été fait pour les tenues vestimentaires des employés communaux. Mme LEVREAUD demande combien de fois sont renouvelés les tenues des agents techniques. Le Maire répond 1 fois par an.

- Mme BOUCHET informe qu'à la demande des enseignants et des parents d'élèves, les TAP du mardi soient aux mêmes horaires que le vendredi pour la rentrée scolaire 2017/2018. Au vu des intervenants et des bénévoles, nous leur proposons de le déplacer au lundi. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

- Le Maire signale qu'une réunion des finances est prévue prochainement.

QUESTIONS DIVERSES

- M. FORTIN demande s'il y a une réponse à la lettre adressée à Monsieur l'inspecteur de l'Académie concernant l'éventuelle fermeture de classe. Mme BOUCHET lui répond qu'un courrier est en cours

M GRANCHERE demande s'il y aura des actions autres que le courrier. Mme BOUCHET répond que c'est le courrier du rectorat qui sera lu en conseil et par la suite nous reverrons les parents d'élèves pour établir un plan d'action

Mme LALANDE demande si des enfants sont partis en école privée.

Le Maire signale qu'il n'est pas au courant.

- M. FORTIN demande si le bungalow des employés est aménagé.

Le Maire lui répond que là où il est placé l'assainissement du vestiaire n'est pas aux normes, l'évacuation n'est pas conforme et il n'y a pas de drains filtrants. Le bungalow va être mis à côté du garage avec une fosse étanche et un déco filtre pour l'eau du lavabo en attendant de le brancher sur l'assainissement du futur lotissement dans le parc.

- Mme LALANDE fait des remarques sur le plan communal de sauvegarde

DU JUDO CLUB DE PRIGNAC ET MARCAMPS !

Afin de fêter les 30 ans du club, nous vous invitons à participer à la soirée d'animation **Casino** ! suivi de sa soirée dansante et d'un jeu quizz musical du samedi 20 mai 2017. Venez entre amis, en famille ... !!

20h00 : Soirée avec repas :

Menu : 22 € par personne
(14 € par enfant de - de 12 ans)

Apéritif

Buffet d'entrées (salades, charcuteries...)



**Le même jour !
Démonstration de Judo
à la salle des fêtes
de 15h30 à 17h30**



Le Truck Toqué vous propose :

Burger et ses pommes rôstis

(salade, tomate, emmental, sauce barbecue, oignons grillés, poitrine fumée, steak)

ou

Salade italienne

(Salade, tomate cerise, mozzarella, pesto de basilic, grana padano, vinaigrette au balsamique)

Fromages

Moelleux au chocolat ou Financier aux amandes

Café, Vin rosé et rouge

La soirée « **CASINO** » est gérée par une équipe de croupiers professionnels ! (C'est une animation, il n'y a pas d'argent en jeu).

Venez découvrir et participer à la table de roulette, black jack, chuck a luck, table de la fortune et poker ! puis vous accèderez à la vente aux enchères, si toutefois il vous reste quelques faux billets que l'on vous aura remis au début de la soirée ou si vous avez fait sauter la banque du Casino !



Venez vous amuser !

Renseignements et inscription avant le 10 mai à l'adresse mail : judoprignacmarcamps@gmail.com
ou au 06 72 70 82 32 ou 06 32 46 32 17

INCINERATION DECHETS VERTS

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre : tout déchet, dangereux ou non, produit par les particuliers: résidus alimentaires, emballages, bouteilles, papiers, cartons, journaux, vieux meubles, appareils électroménagers, déchets verts (bio déchets) ... Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Plus d'informations : <https://www.service-public.fr>

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune.

Vous pouvez également en faire un compost individuel .

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à **450 €**.



RISQUE INCENDIE SUR LA ROUTE, ATTENTION AUX MEGOTS DE CIGARETTE !

Sur le bas côté de la route, un mégot peut enflammer les herbes sèches. L'incandescence de la cigarette, la végétation et le vent sont les conditions réunies pour un départ de feu très rapide.

Dans l'inconscient collectif, le mégot qui embrase la forêt est une chose impossible, pourtant il est à l'origine de nombreux incendies majeurs.



LE RISQUE

- Votre mégot peut se retrouver sur le bas côté de la route, où les herbes sèches sont un facteur de départ de feu.
- Aussi, évitez de stationner sur les zones herbeuses. Le pot catalytique du véhicule très chaud, peut provoquer un incendie

JE CONNAIS LE CODE

- Toute l'année, il est interdit de jeter des objets incandescents sur les voies et leurs abords qui traversent les zones boisées, maquis et garrigues.

J'ANTICIPE

- Je stationne toujours de façon à ne pas gêner les secours.

FACE AU FEU

- Je rebrousse chemin, je m'éloigne du feu.
- En cas d'impossibilité, je ne sors jamais du véhicule, je ferme les vitres et j'allume les phares.
- Ne coupez pas le moteur pour pouvoir repartir dès que possible.

LES SANCTIONS

Responsabilités

- Les auteurs, même involontaires d'un incendie sont systématiquement recherchés et poursuivis.
- Les auteurs d'un départ de feu par imprudence, peuvent être sanctionnés. Ils peuvent être passibles d'une amende de 3750 € et d'un emprisonnement de 6 mois.
- Ces sanctions peuvent être aggravées si les dégâts causés à des tiers sont importants. Ne pas se déclarer en cas de responsabilité d'un incendie par négligence, est un délit pour inaction fautive, lourdement condamné.

Dossier complet sur l'emploi du feu et la réglementation : <http://www.prevention-incendie-foret.com/connaitre-les-regles/emploi-du-feu-et-reglementation>



ZERO PHYTOSANITAIRE DANS LES ESPACES VERTS

Les préoccupations liées à l'environnement sont depuis de nombreuses années au cœur des actions menées par les pouvoirs publics. Les pesticides sont aujourd'hui présents dans l'eau, l'air, le sol, les végétaux, ils affectent la biodiversité mais aussi la santé humaine.

L'agriculture est souvent rendue responsable de la pollution engendrée par ces produits, mais l'emploi des pesticides ne se limite pas aux activités agricoles. Les collectivités et les particuliers ont aussi leur part de responsabilité. Utilisés pour l'entretien des voiries, des parcs et jardins, des cimetières ..., les produits phytosanitaires contribuent à la dégradation de l'environnement et nuisent à la santé publique.

C'est pourquoi, nous nous devons de mettre en place de nouvelles méthodes de gestion des espaces verts, et encourager les pratiques qui minimisent le recours aux pesticides.

Vu le contrat zéro phytosanitaire que nous avons signé avec l'ancienne CDC de Bourg et le SMICVAL, nous n'utilisons plus de désherbants chimiques pour l'entretien de la commune. Nous étudions les lieux qui pourraient être enherbés mais nous nous rendons compte que cela ne peut pas se faire partout. Nous nous efforçons de résoudre ce problème en essayant d'associer au mieux le respect de l'environnement et l'esthétisme du paysage rural de notre village.

SALON DU LIVRE

SAMEDI 13 MAI 2017

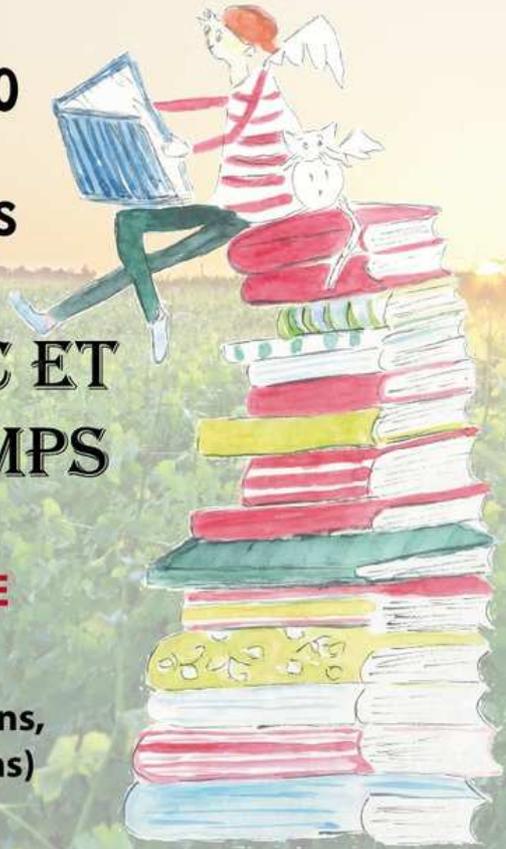
10h00 - 18h00

salle des fêtes

PRIGNAC ET MARCAMPS

ENTRÉE LIBRE

(auteurs, expositions,
ateliers, animations)



LE GARDON MARCAMPOIS

Organise

UN VIDE GRENIER

Dimanche 14 Mai 2017

A partir de 8 H 00

Place de la Mairie

Restauration sur place

☎ 06.84.65.09.50

☎ 06.25.10.51.08

☎ 06.38.69.75.71



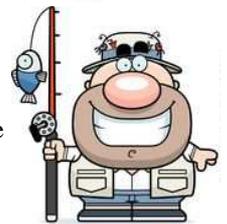
LE GARDON MARCAMPOIS : MANIFESTATIONS



* Le **Lundi 1^{er} MAI** c'est l'ouverture du carnaissier.
Un lâcher de truites est prévu au canal EST. On pose le bouchon à 6 h 30 soit ½ heure avant le lever du soleil.

* Un **Vide Grenier** exceptionnel le **Dimanche 14 MAI 2017**.

Pour tous renseignements ☎ 06.84.65.09.50 ☎ 06.25.10.51.08 ☎ 06.38.69.75.71



* Du **Jeu**di 25 MAI au **Dimanche** 28 MAI 2017, Enduro initiation Carpe.
Pour tous renseignements contacter Jérémy ☎ 06.35.51.57.54

- Un concours de pêche à la truite est organisé le **Samedi 27 MAI 2017** de 15 h à 17 h
Inscription à partir de 9 heures au Site du Moron. (10 € le concours)
Restauration le midi.

Possibilité de pêcher la truite le lendemain **Dimanche 28 MAI 2017** à partir de 8 heures. (5 € la journée)

- Une école de pêche (A.P.N.) existe au Gardon Marcampoï, petits et grands sont les bienvenus





REPAS DES AINES

Au nom de la Municipalité, Monsieur Le Maire a souhaité la bienvenue et a remercié les présents lors du repas annuel des aînés qui « permet à nombreux d'entre nous de se retrouver et de dialoguer ».

Il a signalé que les travaux de sécurité aux abords de l'école étaient terminés. Il en est de même pour la pose des deux radars pédagogiques qui incitera et fera prendre conscience aux conducteurs du devoir de ralentir pour le bien de tous.

Le 1^{er} Edile a évoqué la rénovation et l'agrandissement du centre médical, désiré par les habitants et le corps médical, qui débiteront prochainement. Les réouvertures de la boulangerie/pâtisserie et du magasin d'alimentation permettront de redonner vitalité et dynamisme à notre commune, services de proximité et de commodités essentiels aux habitants du village.

Avant de souhaiter à l'assemblée une excellente après-midi récréative et un bon appétit à tous, Monsieur le Maire a donné la parole au Major POUZEAUD, Commandant de la brigade de Bour sur Gironde.

Une fois les présentations faites, ce dernier a abordé les thèmes de sécurité des séniors à leur domicile en évoquant et en rappelant à l'assistance de veiller à fermer sa porte d'entrée, de ne pas laisser entrer les démarcheurs, d'éviter de mettre en apparence des objets de valeur qui suscitent des convoitises tout en étant vigilant aux propositions des appels téléphoniques.

Très attentifs aux propos du Major, l'assemblée n'a pas manqué de le remercier chaleureusement.

La 1^{ère} Adjointe, Marie-Christine BOUCHET, a précisé que les décorations fleuries arborant les tables évoquant le printemps ainsi que les poussins et œufs de Pâques ont été créés lors des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) à l'école avec les enfants et les intervenants.

Ils ont été vivement applaudis. Ces présents ont été distribués avec plaisir aux aînés à leur départ en soirée.

Une belle journée partagée qui n'a pas failli à ce traditionnel repas des aînés. (des photos de cette journée seront bientôt visibles sur le site Internet de la commune Rubrique « Photothèque »).



☺ **PLATEAU TENNIS 2017** ☺

Samedi 8 avril le matin, l'UTBPG a proposé une animation qui a rassemblé des enfants du secteur, âgés de 9/10 ans, niveau de balle orange. Cette animation a eu lieu sur les terrains de Prignac et St Gervais.

22 enfants (10 filles et 12 garçons) se sont donc rencontrés par poules de 3 sur terrain réduit, en 10 points. Chaque enfant a pu faire ainsi plusieurs petits matchs et s'entraîner à l'arbitrage, aidé par les ados du club qui se sont bien investis dans cette mission.

Les phases finales se sont jouées en 2 sets gagnants de 3 jeux.

Chez les garçons, le vainqueur est Mathis Guiet et chez les filles Maéllys Bart. Tous deux étant de l'UTBPG. Bravo à tous les enfants qui se sont très bien comportés pendant les matchs.

De nombreux parents / accompagnateurs ont assisté à cette manifestation qui s'est déroulée dans une excellente ambiance.

La compétition s'est achevée par la remise des récompenses puis par un goûter pour les enfants et l'apéritif pour les parents.

Ces rencontres amènent petit à petit les enfants à la compétition. Ils apprennent ainsi à s'appliquer, à gérer leur stress et à arbitrer les matchs. Pour certains, c'était leur premier tournoi.

Ce fut une journée très agréable : nous remercions les participants, les accompagnateurs ainsi que les bénévoles (dont nos jeunes du club) qui ont encadré cette activité.

Nous vous rappelons que le tournoi de tennis de Prignac aura lieu du 17 mai au 3 juin 2017 : n'hésitez pas à venir assister à des matchs de haut niveau. Nous organiserons également 2 repas pendant cette même période.

Renseignements ☎ 06.79.65.56.02 ou ☎ 06.28.13.38.02



INSCRIPTIONS 1ère ANNEE MATERNELLE : Rentrée 2017

Sur rendez-vous en appelant le ☎ 09.61.65.46.48

Sans rendez-vous les :

lundi 22 mai de 14 h à 18 h Lundi 29 mai de 10 h à 16 h
Lundi 12 juin de 10 h à 18 h Lundi 19 juin de 10 h à 18 h

Veuillez sonner au portail de l'école maternelle SVP.



**LES ARTICLES DE LA PROCHAINE PARUTION DEVRONT ÊTRE REMIS PAR
LES ÉCOLES ET LES ASSOCIATIONS POUR LE VENDREDI 19 MAI 2017**

Contact : lettredemonvillage@orange.fr

Imprimé par nos soins